



Pendant la durée des travaux, pour vos déchets (ordures ménagères, déchets recyclables), des points de collecte temporaires sont installés sur les voies accessibles aux véhicules de collecte (voir plan ci-dessous).

Phase 3 (octobre - novembre)



Nous vous remercions:

- de déposer vos sacs d'ordures ménagères à l'intérieur des bacs à couvercle marron et les sacs jaunes pour le tri au pied de ces bacs
- de respecter les jours et horaires de sortie des déchets selon le calendrier de collecte de votre secteur (disponible en mairie, à l'accueil et sur le site de Nevers Agglomération).